

Lycée Français de Tananarive



CENTRE D'EXAMEN
Tél : +261 20 23 425 25
Fax : +261 20 22 415 28
examens@egd.mg

MODALITES DE PAIEMENT DU DROIT D'EXAMEN - A L'EXAMEN DU DIPLOME NATIONAL DU BREVET (DNB)

CANDIDATS INDIVIDUELS ET CNED

Droit d'examen

Le tarif pour le DNB est fixé à 462.000ariary pour les candidats individuels et CNED de la session 2022. Ce droit d'examen est payable auprès de l'agent comptable du lycée français de Tananarive. L'inscription ne sera validée définitivement qu'après réception du paiement. Le droit d'inscription n'est pas remboursable. Les moyens de règlement sont les suivants :

- Virement bancaire sur le compte ci-dessous, indiquer dans le libellé du virement :
 - Pour les paiements individuels : « **nom du candidat + CI + DNB** »
 - Pour les paiements collectifs effectué par des établissements scolaires : « **nom de l'établissement + CI + DNB** »

L'avis de virement doit être transmis au service examen par dépôt au lycée français d'Ambatobe (tous les jours de 7h00 à 12h00) ou par mail à examens@egd.mg avec la confirmation ou le récapitulatif d'inscription.

Relevé d'Identité Bancaire

Titulaire du compte : **AGENT COMPTABLE DU LYCEE FRANCAIS DE TANANARIVE**

Domiciliation : **00003 ANALAMAHITSY**

Code banque Code Agence Numéro de compte Clé RIB
00004 00003 01272920101 92

IBAN : **MG46 0000 4000 0301 2729 2010 192**

BIC : **BMOIMGMG**

A remettre à tout organisme demandant vos références bancaires

- Chèque ariary à l'ordre de « agent comptable du lycée français de Tananarive », à déposer à la caisse du lycée français Ambatobe (tous les jours de 7h00 à 12h00) en joignant la confirmation ou le récapitulatif d'inscription. Mentions à indiquer au dos du chèque :
 - Pour les paiements individuels : « **nom du candidat + CI + DNB** » + **numéro de téléphone**
 - Pour les paiements collectifs effectués par des établissements scolaires : « **nom de l'établissement + CI + DNB** » + **numéro de téléphone**

- CB Visa et espèces à la caisse du lycée français Ambatobe (tous les jours de 7h00 à 12h00), en joignant la confirmation ou le récapitulatif d'inscription. A titre d'information, le versement en espèces est limité à 1 million d'ariary. Cependant, vous pouvez procéder à un versement espèces auprès des guichets BMOI (RIB ci-dessus ; indiquer les mêmes mentions que celles prévues pour les virements et transmettre les justificatifs de versement au service examen au lycée français d'Ambatobe (tous les jours de 7h00 à 12h00) ou par mail à examens@egd.mg avec la confirmation ou le récapitulatif d'inscription).